

SOMMAIRE

	Introduction	Page 3
	Formateurs	Page 4
	Calendrier	Page 5
Atelier 1	1001 façons de soutenir les droits humains avec Amnesty	Page 6
Atelier 2	Militant-e des droits humains et fier-e de l'être...	Page 7
Cycle	« Exigeons la dignité »	Page 8
Module 1	Mission et fonctionnement d'Amnesty	Page 9
Module 2	Les droits des femmes	Page 10
Module 3	Combattre la torture	Page 11
Module 4	Terrorisme, sécurité et droits humains	Page 12
Module 5	Union européenne et droits humains	Page 13
Module 6	La protection internationale des droits fondamentaux	Page 14
Module 7	La peine de mort : comment convaincre ?	Page 15
Module 8	Protection des réfugiés et droits des migrants	Page 16
Module 9	Homosexualités et droits humains	Page 17
	Ateliers/modules pour les groupes locaux	Page 18
	Informations pratiques	Page 19
	Bulletin d'inscription	Page 20

DEVENIR DÉFENSEUR : MODE D'EMPLOI

Chaque année, nous vous proposons de participer à différentes formations. Celles-ci vous offrent la possibilité d'approfondir votre connaissance d'Amnesty et de développer votre capacité d'action en faveur de la défense des droits humains.

Le programme 2010 s'annonce riche et dense. Vous y retrouverez les formations sur la peine de mort, les réfugiés, les droits des femmes, la torture, la mission et le fonctionnement d'Amnesty, etc. Vous y découvrirez deux nouveaux ateliers de courte durée (1h30) : l'un portera sur les différentes façons de lutter contre l'injustice avec Amnesty et l'autre sera consacré à des échanges sur la manière de parler de ses positions en faveur du respect des droits humains. De plus, pour la première fois, nous vous inviterons à suivre un cycle complet sur la campagne « Exigeons la dignité ».

Si vous êtes membre d'un de nos groupes locaux, sachez que votre groupe pourra bénéficier d'une nouvelle formule dès le mois de mai 2010 : l'animation d'un atelier à domicile pendant l'une de vos réunions mensuelles (durée : 1h30). Bien entendu, nous restons également toujours à votre disposition, selon nos possibilités, pour une formation classique « sur mesure » répondant aux besoins du groupe.

D'une manière générale, nous avons choisi de réduire la durée des formations par rapport aux années précédentes. Nous espérons ainsi pouvoir satisfaire les personnes intéressées qui disposent de peu de temps. Rendre nos modules accessibles à toutes et à tous constitue l'une de nos priorités car nous savons la richesse qu'une telle expérience peut apporter.

Participer à une formation, c'est aussi saisir la chance de pouvoir rencontrer, discuter, débattre, échanger avec d'autres militants. Alors... Profitez-en !

À très bientôt,

Sophie Ypersiel
Responsable
Programme Formation



CONTACT ET INSCRIPTION

Sophie Ypersiel

Téléphone : 02/538 81 77 • Fax : 02/537 37 29

E-mail : formations@aibf.be • Site web : <http://www.amnesty.be/formations>

Adresse : Amnesty International Belgique francophone, rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles

FORMATEURS

Nous avons le plaisir de vous présenter les membres bénévoles de notre équipe de formation. D'autres personnes, bénévoles ou permanentes, participent également à la conception et/ou à l'animation de certains modules en tant qu'expertes des thématiques abordées. C'est grâce à leur précieuse collaboration qu'année après année, nous pouvons vous proposer un programme aussi diversifié.



Alain Lemable

Formateur/dynamicien de groupes actif dans la formation en entreprise. Alain est membre d'Amnesty depuis plusieurs années. Il pratique l'Iaido et le Kyudo, deux arts martiaux où le zen assure une meilleure prise de conscience et un équilibre intérieur profitable.



Maud Elshocht

Consultante dans le secteur des assurances. Au sein d'Amnesty, Maud est aussi membre du groupe local n°26 de Gembloux; fait partie de l'équipe de soutien aux groupes locaux; a été membre de la coordination LGBT (Lesbienne, Gay, Bisexuel(le) et Transgenre) pendant plusieurs années.



Julie Blondiau

Psychologue, formée en intervention systémique et en sophrologie. Au sein d'Amnesty, Julie est également membre du groupe local n°102 de Nivelles.



Julie Lesuisse

Juriste spécialiste en droits humains. Julie est active dans le mouvement depuis l'âge de 16 ans. A cette époque, elle a

été responsable du groupe Amnesty dans son école.



Paul Muller

Consultant dans les services financiers d'une société internationale. Paul est membre d'Amnesty depuis de nombreuses années et fait partie de l'équipe de formateurs depuis le lancement du programme (2002). Il pratique la course à pied et est féru d'œnologie.



Christine Lefèbvre

Directrice d'école. Christine a fait partie de l'équipe Femmes lors du lancement de la campagne « Halte à la violence contre les femmes ». Par ailleurs, elle pratique l'improvisation et fait partie d'une troupe de théâtre/chansons.



Laïla Hbali

Psychologue et psychothérapeute. Agréée auprès des tribunaux pour des expertises et bilans psychologiques pour diverses assurances, Laïla est aussi formatrice de psychologues (testing, troubles de la personnalité, etc.).



Amandine Rozet

Formatrice pour adultes en français langue étrangère. Dans le cadre de son travail, Amandine est en contact avec des personnes qui ont vu leurs droits bafoués. Cela lui a donné envie de s'engager au sein d'Amnesty. Elle apprend actuellement le russe et aime voyager.

CALENDRIER

Date	Heures	N°	Titre du module/de l'atelier	Lieu
13 février	10:00-16:00	6	La protection internationale des droits fondamentaux	Bruxelles
27 février	09:00-13:00	2	Les droits des femmes	Bruxelles
6 mars	10:00-11:30	1	1001 façons de soutenir les droits humains	Bruxelles
18 mars	19:30-21:00	2	Militant-e et fier-re de l'être	Bruxelles
20 mars	09:30-16:30	1	Mission et fonctionnement d'Amnesty	Bruxelles
20 avril	19:30-21:00	1	1001 façons de soutenir les droits humains	Charleroi
29 avril	19:30-21:00	2	Militant-e et fier-re de l'être	Namur
6 mai	19:30-21:00	1	1001 façons de soutenir les droits humains	Namur
8 mai	09:30-15:00		Cycle « Exigeons la dignité » 1 ^{er} jour	Bruxelles
29 mai	09:30-16:45		Cycle « Exigeons la dignité » 2 ^{ème} jour	Bruxelles
3 juin	19:30-21:00	1	1001 façons de soutenir les droits humains	Bruxelles
5 juin	09:30-13:00	8	Protection des réfugiés et droits des migrants	Bruxelles
5 juin	14:30-17:30	3	Combattre la torture	Bruxelles
9 juin	19:30-21:00	2	Militant-e et fier-re de l'être	Liège
12 juin	10:00-15:00	5	Union européenne et droits humains	Bruxelles
11 septembre	09:30-16:30	1	Mission et fonctionnement d'Amnesty	Liège
18 septembre	09:30-15:00		Cycle « Exigeons la dignité » 1 ^{er} jour	Namur
25 septembre	09:30-12:30	7	La peine de mort : comment convaincre	Bruxelles
2 octobre	09:30-16:45		Cycle « Exigeons la dignité » 2 ^{ème} jour	Namur
5 octobre	19:30-21:00	2	Militant-e et fier-re de l'être	Charleroi
23 octobre	09:30-12:30	9	Homosexualités et droits humains	Bruxelles
23 octobre	10:00-16:00	6	La protection internationale des droits fondamentaux	Namur
13 novembre	10:00-11:30	1	1001 façons de soutenir les droits humains	Liège
13 novembre	09:30-16:30	1	Mission et fonctionnement d'Amnesty	Bruxelles
20 novembre	09:00-13:00	4	Terrorisme, sécurité et droits humains	Bruxelles

ATELIER 1 1001 FAÇONS DE SOUTENIR LES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

Vous souhaitez défendre les droits humains ? Vous avez le projet de soutenir Amnesty en fonction de votre temps disponible, de vos compétences et de vos envies ? Vous désirez être informé(e) des possibilités d'actions au sein du mouvement ? Cet atelier devrait vous intéresser. Nous y détaillerons les différentes manières de participer au travail de l'organisation en vous donnant des exemples concrets d'activités. Vous aurez aussi l'occasion de poser vos questions aux formateurs et d'échanger avec des personnes qui, comme vous, aimeraient s'investir davantage en faveur du respect des droits humains.

PRIX : Entrée libre.

CALENDRIER ET LIEU

- Bruxelles :** 6/3 de 10h00 à 11h30
ou 3/6 de 19h30 à 21h00 à Amnesty,
rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles.
- Namur :** 6/5 de 19h30 à 21h00
(adresse communiquée ultérieurement).
- Liège :** 13/11 de 10h00 à 11h30 à l'Espace
Accueil Beeckman, rue Beeckman
n°26, 4000 Liège.
- Charleroi :** 20/4 de 19h30 à 21h00 à la Maison
pour associations, route de Mons n°80
à Marchienne-au-Pont.

ATELIER 2 MILITANT-E DES DROITS HUMAINS ET FIER-E DE L'ÊTRE... COMMENT EN PARLER ET DÉFENDRE SES POSITIONS ?

Les droits humains sont importants pour vous. Cependant, vous ne vous sentez pas toujours à l'aise pour défendre vos idées, surtout auprès de personnes qui pourraient ne pas partager vos opinions. Même quand vous êtes avec des amis, de la famille ou des collègues, à un dîner ou au travail, vous hésitez parfois à aborder le sujet. Vous vous dites que vous n'allez pas les ennuyer avec ça. Et c'est dommage... Parce que de toutes les façons d'influencer quelqu'un, c'est le témoignage de pairs qui donne les meilleurs résultats. Rien ne l'égale pour créer des émules. Ça vaut donc vraiment la peine de parler des valeurs auxquelles vous tenez. Amnesty et les droits humains en ont besoin. Si vous voulez vous sentir plus à l'aise pour en discuter avec vos amis, votre famille, vos collègues et avec le monde extérieur en général, venez assister à cette formation. Vous en sortirez plus confiant-e, ce qui devrait rendre vos échanges sur le sujet plus agréables et conviviales.

Pour les groupes locaux : atelier à domicile possible, lors d'une réunion du groupe, à partir de mai 2010.

PRIX : Entrée libre.

CALENDRIER ET LIEU

- Bruxelles :** 18/3 de 19h30 à 21h00 à Amnesty, rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles.
- Charleroi :** 5/10 de 19h30 à 21h00 à la Maison pour associations, route de Mons n°80 à Marchienne-au-Pont.
- Namur :** 29/4 de 19h30 à 21h00 (adresse communiquée ultérieurement).
- Liège :** 9/6 de 19h30 à 21h00 à l'Espace Accueil Beeckman, rue Beeckman n°26, 4000 Liège.

CYCLE

« EXIGEONS LA DIGNITÉ » DROITS HUMAINS = MOINS DE PAUVRETÉ

La pauvreté est une question de droits humains. Il ne s'agit pas d'un phénomène naturel ou inévitable. Elle résulte de décisions humaines. La pauvreté est souvent définie comme une absence ou une insuffisance de revenus, mais elle est aussi une combinaison de privations, d'insécurité, d'exclusion et d'absence de pouvoir. Ces quatre composantes sont des atteintes aux droits humains. Selon Amnesty International, la violation de certains droits se répercute automatiquement sur d'autres droits. C'est ce qui entraîne et renforce la pauvreté. Or, pour que la dignité d'un individu soit respectée, il faut qu'il puisse avoir accès à tous les droits : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. C'est pourquoi le mouvement lance une campagne mondiale sur l'indivisibilité des droits humains avec un éventail d'informations et d'actions en Belgique.

Ce cycle de formations vous permettra de mieux connaître les différents thèmes abordés dans le cadre de cette campagne. Il aura lieu à Bruxelles et à Namur. Dans ces deux villes, les ateliers seront répartis sur deux journées. Vous pourrez donc en suivre plusieurs les uns à la suite des autres sans multiplier les déplacements. Si vous le souhaitez, il est également possible de ne participer qu'à un seul ou quelques-uns des ateliers. À vous de décider !

Pour les groupes locaux : ces ateliers peuvent aussi être animés à domicile, lors d'une réunion du groupe, à partir de septembre 2010.

PRIX : Voir informations pratiques page 19.

CALENDRIER PAR LIEU

Bruxelles : 8/5 de 9h30 à 15h00
et 29/5 de 9h30 à 16h45 à Amnesty,
rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles.

Namur : 18/9 de 9h30 à 15h00 et 2/10
de 9h30 à 16h45
(adresse communiquée ultérieurement).

CALENDRIER PAR ATELIER

**Atelier 3 – Introduction
à la campagne « Exigeons la dignité »**

Bruxelles : 8 ou 29/5 de 9h30 à 11h00
Namur : 18/9 ou 2/10 de 9h30 à 11h00

Atelier 4 – La mortalité maternelle

Bruxelles : 8/5 de 11h15 à 12h45
Namur : 18/9 de 11h15 à 12h45

Atelier 5 – Les bidonvilles

Bruxelles : 8/5 de 13h30 à 15h00
Namur : 18/9 de 13h30 à 15h00

Atelier 6 – La justiciabilité des droits humains

Bruxelles : 29/5 de 11h15 à 12h45
Namur : 2/10 de 11h15 à 12h45

Atelier 7 – Les entreprises et les droits humains

Bruxelles : 29/5 de 13h30 à 15h00
Namur : 2/10 de 13h30 à 15h00

Atelier 8 – Les discriminations en Europe

Bruxelles : 29/5 de 15h15 à 16h45
Namur : 2/10 de 15h15 à 16h45

MODULE 1 MISSION ET FONCTIONNEMENT D'AMNESTY

Quelle est la mission d'Amnesty International ? Quelles sont ses valeurs fondamentales ? Quelles sont ses méthodes d'action ? Quelle est sa stratégie en matière de droits humains et de récolte de fonds ? Quel est le rôle des différentes entités qui la composent ?

Le monde bouge et Amnesty évolue... Mais dans quel sens ?

C'est à ces questions que répondra ce module. La mission et le fonctionnement d'Amnesty sous-tendent les activités des sections et des membres à travers le monde. Nous nous efforcerons de vous donner des informations concrètes à ce propos en espérant vous donner envie d'agir à nos côtés...

OBJECTIFS

- Comprendre la mission et la structure du mouvement
- Comprendre le rôle de chacun au sein de l'organisation
- Connaître les enjeux actuels en matière de droits humains
- Faire le lien entre l'organisation, la mission et la palette d'actions possibles
- Clarifier les notions de plan stratégique intégré, de liste des priorités mondiales, de plan opérationnel et de programme d'action pays
- Comprendre le mode de fonctionnement interne d'Amnesty (recherche, choix des actions, collecte de fonds, etc.).

CONTENU DE LA FORMATION

- La mission d'Amnesty : qui en décide et comment est-elle modifiée ? Historique et évolution du mouvement
- La liste des priorités mondiales
- Les plans : contenu du Plan stratégique intégré 2010-2016 et du Plan opérationnel 2010-2011 (aux niveaux international et national)
- L'organisation nationale et internationale d'Amnesty
- Le travail sur les pays : que sont les programmes d'actions pays ?
- L'action : quelle est la palette d'actions possibles ?
- Que pouvez-vous faire avec Amnesty ?

PRIX : Entrée libre.

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 20/3 de 9h30 à 16h30 à Amnesty,
rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles

ou 13/11 de 9h30 à 16h30
à la Croix-Rouge, rue de Stalle n°96,
1180 Bruxelles.

Liège : 11/9 de 9h30 à 16h30 à l'Espace
Accueil Beeckman, rue Beeckman
n°26, 4000 Liège.

MODULE 2 LES DROITS DES FEMMES

Tous les êtres humains sont censés jouir des mêmes droits, sans distinction, notamment de sexe ou de statut. Pourtant, les droits des femmes sont régulièrement bafoués à travers le monde. En effet, dans certains pays, les femmes ne sont pas reconnues comme étant sujets de droits, pas plus civils que politiques, économiques, sociaux ou culturels. La discrimination est le principal obstacle empêchant les femmes de jouir de leurs droits fondamentaux et de se voir reconnaître un statut équivalent à celui des hommes. Amnesty vous invite à vous informer sur le sort des prisonnières d'opinion, des femmes premières victimes en situation de conflit ou détruites par le viol qui peut être utilisé comme arme de guerre. Certaines sont victimes d'esclavage, d'abus sexuels, de mutilations génitales, de violences conjugales ou de crimes d'honneur. En participant à cette formation, rejoignez-nous dans le combat en faveur d'une égalité de droits pour les femmes.



OBJECTIFS

- Prendre conscience de la réalité, des faits, des enjeux, des conséquences et incidences des violations des droits des femmes
- Comprendre le rôle d'Amnesty et de ses membres dans ce combat.

CONTENU DE LA FORMATION

- Clarification du concept des droits des femmes
- Petit historique de la lutte pour les droits des femmes
- Introduction à la législation internationale à l'encontre des femmes
- Évolution du travail d'Amnesty en matière de droits des femmes
- Action d'Amnesty pour défendre et promouvoir les droits des femmes
- Étude de cas concrets.

PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 27/2 de 9h00 à 13h00 à Amnesty,
rue Berkmans n°9, 1060 Bruxelles.

MODULE 3 COMBATTRE LA TORTURE

Bien qu'interdite par plusieurs règlements internationaux, la torture est – peut-être plus que jamais – utilisée aujourd'hui. Sur les 150 pays et territoires cités dans le Rapport annuel 2009 d'Amnesty International, une centaine a eu recours à la torture ou aux mauvais traitements en 2008. Bien souvent, les gouvernements concernés essaient de justifier ces pratiques scandaleuses par la nécessité de la «lutte contre le terrorisme», même dans des pays qui ne sont pas confrontés à ce type de violence. Amnesty vous invite à vous joindre à elle pour combattre la torture. Faites savoir aux États votre opinion, intervenez pour des personnes en danger de torture, devenez le cauchemar des bourreaux. Lors de cette formation, un exposé sur la torture vous sera proposé. Ensuite, nous réfléchirons ensemble aux moyens de lutter contre cette pratique.



OBJECTIFS

- Informer sur la pratique de la torture et ses conséquences
- Donner un aperçu de l'action d'Amnesty contre la torture
- Permettre aux participants de savoir quels types d'actions entreprendre dans le cadre de la campagne d'Amnesty
- Permettre aux participants d'argumenter sur la nécessité de combattre la torture.

CONTENU DE LA FORMATION

- Conférence sur la torture
- Présentation de la campagne d'Amnesty contre la torture dans le cadre de la «guerre contre le terrorisme»
- Exercice d'argumentation
- Information sur le réseau des «Actions urgentes», une technique efficace pour lutter contre la torture.

PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 5/6 de 14h30 à 17h30 à Amnesty,
rue Berkmans n°9, 1060 Bruxelles.

MODULE 4 TERRORISME, SÉCURITÉ ET DROITS HUMAINS

Le droit à la sécurité est un droit fondamental et tous les États ont l'obligation d'assurer la protection de leurs citoyens et des personnes qui résident sur leur territoire. Cela fait de nombreuses années que des États démocratiques – et moins démocratiques – développent un arsenal de mesures juridiques et policières pour lutter contre les attentats terroristes qui ont pour cible la population civile. Dans ce contexte, les événements dramatiques du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont eu des conséquences inimaginables sur le plan du respect des droits fondamentaux et de l'éradication de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants. En effet, la relation privilégiée existant entre les États-Unis et l'Union européenne sur le plan politique et économique a favorisé un investissement extraordinaire en ressources humaines et financières pour la lutte antiterroriste devenue ainsi la priorité mondiale numéro 1. Le drame, c'est que l'Union européenne n'a pas été capable d'imposer les valeurs fondamentales relatives aux droits humains qui semblaient être l'essence même de nos États dans la vieille Europe. Cette formation vous propose de faire le point sur cette problématique.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la lutte antiterroriste dans notre vie quotidienne, comme citoyen-ne et comme militant-e en faveur des droits fondamentaux
- Avoir des éléments pour réaffirmer le droit à l'intégrité physique et mentale tout en exigeant de l'État qu'il prenne des mesures appropriées pour lutter contre les attentats terroristes.

CONTENU DE LA FORMATION

- Définition du contexte et du lien entre le terrorisme et certaines violations des droits humains commises par les États
- Illustration des tentatives des États de contourner l'interdiction de la torture
- Aperçu des mesures prises au niveau international pour lutter contre les dérives de la lutte antiterroriste. Ex. : rôle du Comité contre le terrorisme des Nations Unies
- Examen du cadre européen : influence des décisions cadre et de la politique préventive et pénale de l'Union européenne
- Belgique : état de la législation antiterroriste, responsabilité du Parquet fédéral. Quels sont les contre-pouvoirs ?
- Présentation du travail d'Amnesty sur cette thématique.

PRIX

Membres : 8 €

Non-membres : 15 €

Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 20/11 de 9h00 à 13h00
à la Croix-Rouge, rue de Stalle n°96,
1180 Bruxelles.

MODULE 5 UNION EUROPÉENNE ET DROITS HUMAINS

Amnesty International est impliquée dans la défense des droits humains sur les territoires des 27 pays membres de l'Union européenne. Selon le traité fondateur de l'Union, celle-ci « est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de Droit, principes qui sont communs aux États membres ». Ce même traité prévoit des sanctions politiques à l'égard des États membres qui ne respecteraient pas ces principes. Afin de promouvoir et défendre les droits humains, l'Union européenne s'est dotée de l'Agence européenne des droits fondamentaux. Cependant, les moyens dont dispose l'Union en matière de protection des droits humains sont insuffisants. Il apparaît que des actes de discrimination envers les minorités, du trafic d'êtres humains ou encore des violences policières font toujours partie de la réalité vécue par un certain nombre de personnes. C'est pourquoi Amnesty s'est donné pour mission d'agir contre toute violation des droits humains perpétrée au sein de l'Union et d'informer/sensibiliser le public aux questions européennes traitant de ce sujet. Lors de cette formation, nous approfondirons ce sujet avec vous.



OBJECTIFS

- Mieux connaître la situation des droits humains au sein de l'Union européenne
- Être informé-e du travail d'Amnesty en faveur des droits humains sur ce territoire
- Savoir comment agir pour faire respecter les droits humains au sein de l'Union.

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation de la situation des droits humains sur ce territoire et mise en évidence des violations qui y sont commises aujourd'hui
- Clarification du rôle des institutions chargées de la protection des droits humains au sein de l'Union (Agence européenne des droits fondamentaux, Conseil de l'Europe, Cour de Justice du Luxembourg, etc.) et définition de leurs limites d'action
- Description du travail d'Amnesty au niveau de l'Union européenne
- Présentation de la coordination Union européenne.

PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 12/6 de 10h00 à 15h00 à Amnesty,
rue Berkmans n°9, 1060 Bruxelles.

MODULE 6 LA PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS FONDAMENTAUX

La protection et le respect des droits fondamentaux sont au cœur de la mission d'Amnesty International. Les textes internationaux qui garantissent ces droits (Déclaration universelle des droits de l'homme, Pactes internationaux, Convention européenne,...) constituent dès lors l'un des principaux outils sur lesquels les membres d'Amnesty peuvent s'appuyer dans le cadre de leurs actions. Il est cependant parfois difficile de s'y retrouver parmi la multitude de textes et documents existants. Cette formation propose donc un aperçu général des normes internationales protégeant les droits humains et des conseils pratiques sur la manière dont ces textes peuvent être utilisés au quotidien.



OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance élémentaire du contenu des grands textes internationaux protégeant les droits humains et du contexte historique de leur adoption
- Comprendre le fonctionnement de certains mécanismes assurant la protection des droits humains (ONU, Cour européenne des droits de l'homme,...)
- Être capable d'invoquer certains textes juridiques essentiels à la protection des droits humains, et donc de donner plus de poids à ses actions ou ses interventions.

CONTENU DE LA FORMATION

- Notions théoriques : historique de la protection des droits humains; caractéristiques d'un traité international (élaboration, force obligatoire,...); quels sont les droits protégés; différences entre droits civils, politiques et droits économiques, sociaux et culturels; à quels organes internationaux peut-on s'adresser lorsqu'un État viole les droits humains ?
- Dimension pratique : résolution de quelques cas concrets pris en charge par Amnesty (Quels sont les droits en jeu ? Sont-ils protégés dans le pays en cause ?,...); mise à disposition d'un recueil reprenant les traités internationaux pour les participants
- Questions/réponses.

PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 13/2 de 10h00 à 16h00 à Amnesty, rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles.

Namur : 23/10 de 10h00 à 16h00 (adresse communiquée ultérieurement).

Des formations thématiques (droits économiques et sociaux, droits des femmes, droits des étrangers,...) peuvent également être organisées à la demande de coordinations ou de groupes locaux.

MODULE 7 LA PEINE DE MORT : COMMENT CONVAINCRE ?

L'abolition de la peine de mort fait partie des objectifs d'Amnesty International depuis 1977. Ce sujet demeure particulièrement difficile, même pour les membres du mouvement. Il s'agit d'un thème controversé qui suscite fréquemment des réactions émotionnelles. Cette année, la formation proposée s'adresse à des personnes qui partagent l'opinion d'Amnesty sur cette question et qui souhaitent se former à l'argumentation contre la peine de mort. À quoi se heurte-t-on dans un raisonnement contre la peine capitale ? Comment réagir aux arguments parfois agressifs d'un interlocuteur ? Voici quelques questions, parmi d'autres, que nous aborderons lors de cette demi-journée de formation.



OBJECTIFS

- Utiliser de manière efficace les arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort.

CONTENU DE LA FORMATION

- Quels sont les arguments principaux contre la peine de mort ?
- Pourquoi l'opposition à la peine de mort doit-elle être inconditionnelle ?
- Comment se sentir plus à l'aise quand on aborde ce sujet ?
- Exercices pratiques.

PRÉREQUIS

Partager la position d'Amnesty en faveur de l'abolition de la peine de mort et avoir le souhait de défendre cette opinion dans son entourage et/ou en public.

PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 25/9 de 9h30 à 12h30 à Amnesty, rue Berkmans n°9, 1060 Bruxelles.

MODULE 8 PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET DROITS DES MIGRANTS

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile... Quelle est leur situation ? Quel rôle joue Amnesty International par rapport à ces personnes vulnérables ? Comment les membres doivent-ils aborder ces problèmes lorsqu'ils se présentent près de chez eux ? La formation que nous vous proposons vous permettra de répondre à ces questions.

OBJECTIFS

- Comprendre les droits des migrants
- Comprendre les principes du droit international des réfugiés
- Comprendre, dans ses grandes lignes, le droit belge relatif aux réfugiés
- Comprendre le rôle d'Amnesty International et ses limites dans la protection des réfugiés.



CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation du droit international des réfugiés et des droits des migrants
- Présentation du droit belge des réfugiés
- Explication du travail d'Amnesty International en faveur des réfugiés et des migrants
- Court aperçu du lobbying au niveau belge, européen et international.

PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 5/6 de 9h30 à 13h00 à Amnesty, rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles.

MODULE 9 HOMOSEXUALITÉS ET DROITS HUMAINS

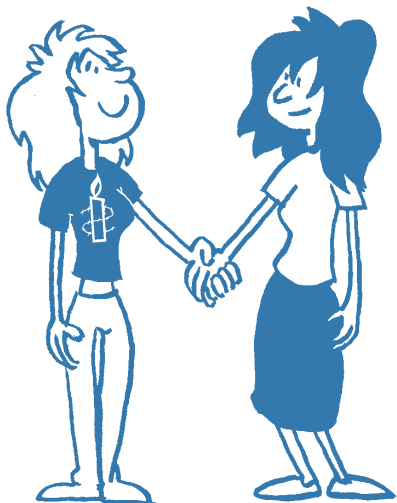
Depuis 1991, Amnesty estime que toute personne emprisonnée en raison de son homosexualité doit être considérée comme un prisonnier d'opinion. Cette thématique reste pourtant un sujet difficile à aborder pour certains, même au sein du mouvement. Lever le tabou n'est pas toujours facile ! La mission du mouvement prévoit explicitement la défense des personnes homosexuelles. Comment aborder ces cas ? Comment expliquer la position d'Amnesty sur ce thème ? Pourquoi Amnesty participe à la *Lesbian and Gay Pride* ? Quels pays emprisonnent et/ou exécutent les gays et lesbiennes ? Quelles sont les activités de la coordination «LGBT (Lesbienne, Gay, Bisexuel(le) et Transgenre)» et comment collaborer avec elle ? Pour répondre à toutes ces questions, nous vous proposons cette formation.

OBJECTIFS

- Mieux connaître la thématique de l'homosexualité au sein d'Amnesty et les arguments en faveur de la défense des droits fondamentaux des personnes homosexuelles.

CONTENU DE LA FORMATION

- Amnesty et les droits des personnes homosexuelles
- Présentation des différents concepts importants
- Qu'est-ce que l'homophobie ? Comment y répondre ?
- Comment faire face aux questions délicates lors de la tenue de stands ou d'événements publics ?
- Présentation de la coordination «LGBT».



PRIX

Membres : 8 €
Non-membres : 15 €
Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

CALENDRIER ET LIEU

Bruxelles : 23/10 de 9h30 à 12h30
à la Croix-Rouge, rue de Stalle n°96,
1180 Bruxelles.

ATELIERS/MODULES POUR LES GROUPES LOCAUX

Pour la première fois, nous vous proposons des ateliers d'1h30 que nous viendrons animer à domicile, pendant l'une de vos réunions mensuelles.

ATELIER 2 - MILITANT-E DES DROITS HUMAINS ET FIER-E DE L'ÊTRE... COMMENT EN PARLER ET DÉFENDRE SES POSITIONS ?

Disponible à partir de mai 2010.

CYCLE « EXIGEONS LA DIGNITÉ »

- Atelier 3 - Introduction à la campagne « Exigeons la dignité »
- Atelier 4 – La mortalité maternelle
- Atelier 5 – Les bidonvilles
- Atelier 6 – La justiciabilité des droits humains
- Atelier 7 – Les entreprises et les droits humains
- Atelier 8 – Les discriminations en Europe

Disponibles à partir de septembre 2010.

Nous restons également toujours à votre disposition, selon nos possibilités, pour une formation classique « sur mesure ». Pour rappel, il s'agit de modules que nous concevons spécialement pour vous en fonction des besoins de votre groupe. La ou les date-s et la durée de la formation seront fixées en collaboration avec le formateur qui adaptera ou créera le module. Ce dernier viendra animer la formation à domicile dans le local que vous mettrez à sa disposition.

Si vous souhaitez pouvoir bénéficier d'un atelier ou d'un module « sur mesure », nous vous invitons à contacter Sophie Ypersiel, responsable du programme formation
au 02/538 81 77 ou
par e-mail à formations@aibf.be

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieux

Toutes les formations sont organisées à Bruxelles, la plupart du temps au Secrétariat national d'Amnesty. Certains modules/ateliers auront également lieu en région : le cycle « Exigeons la dignité », les ateliers 1 et 2 ainsi que les formations « Mission et fonctionnement d'Amnesty » et « La protection internationale des droits fondamentaux ». Pour les groupes locaux : les ateliers 2 à 8 ainsi que les formations « sur mesure » peuvent être animés à domicile.

Prix

Les ateliers 1 et 2 ainsi que le module « Mission et fonctionnement d'Amnesty » sont gratuits.

Pour les autres modules ainsi que le cycle de formation « Exigeons la dignité », le prix par jour varie en fonction de votre situation :

- Membres : 8 €
- Non-membres : 15 €
- Demandeurs d'emploi et étudiants : 10 €

Nous avons également prévu un prix par atelier pour le cycle « Exigeons la dignité » :

- Membres : 3 €
- Non-membres : 6 €
- Demandeurs d'emploi et étudiants : 4 €

Pour les groupes locaux :

- Ateliers 2 à 8 à domicile : 25 € par atelier
- Formations « sur mesure » de 1 ou 2 journée-s : 50 € par formation

Le nombre de places étant limité, les inscriptions ne seront effectives qu'à la

réception du montant dû, à faire parvenir par virement sur le compte n°001-0520520-94 (communication : formation + votre nom). Par ailleurs, un groupe (ou une autre structure d'Amnesty) peut choisir de financer la formation d'un-e ou plusieurs de ses membres à partir de son propre budget. Les inscriptions seront enregistrées par ordre chronologique d'arrivée des versements.

Comment s'inscrire

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin de participation (voir page 20) ou en nous envoyant une demande écrite (par courrier, fax ou e-mail). ATTENTION : vos demandes doivent nous parvenir au plus tard quatre semaines avant la date de chaque formation.

Annulation

Nous vous remercions de bien vouloir considérer votre inscription comme un engagement ferme. De notre côté, nous vous réservons votre place dès la réception de votre paiement. Si pour un motif exceptionnel, vous vous voyez contraint-e d'annuler votre participation, il est indispensable de nous prévenir le plus tôt possible par e-mail ou par téléphone. Nous vous rembourserons alors le montant de votre inscription. Dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera possible.

Toute formation peut être annulée si le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis (huit personnes). Dans ce cas, les inscriptions sont remboursées intégralement.

BULLETIN DE PARTICIPATION

À renvoyer par courrier à Amnesty International, Programme Formation,
rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles, par fax : 02/537 37 29 ou par e-mail : formations@aibf.be

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Localité :
Téléphone du jour : Téléphone du soir :
GSM : E-mail :

- Membre individuel
- Membre du groupe n° ... (veuillez préciser)
- Membre du groupe de coordination (veuillez préciser)
- Donateur/trice
- Demandeur d'emploi ou étudiant
- Autres

Je voudrais m'inscrire à :

Titre	N°	Dates	Prix unitaire
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je paie un montant total de

Les paiements sont à verser sur le compte n°001-0520520-94 avec la communication «formation + votre nom»

Mon groupe/coordination/autre équipe finance ma participation OUI NON

J'accepte les conditions d'inscription reprises ci-dessous (1)

Signature

Date

(1) Les inscriptions se font au plus tard 4 semaines avant la date de chaque formation. Une inscription n'est effective qu'après l'envoi de ce bulletin et le versement du montant total sur le compte n°001-0520520-94. Sauf motif exceptionnel, si vous annulez votre réservation, nous ne pourrons vous rembourser votre participation. Par contre, une annulation de notre part entraîne le remboursement du montant total. Toute formation peut être annulée si le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis de 8 personnes.

NB. Un groupe ou une structure d'AIBF peut choisir de financer la formation d'un ou plusieurs de ses membres à partir de son propre budget.

Éditeur responsable : Christine Bika. 9, rue Berckmans, 1060 Bruxelles • Photo de couverture : © Amnesty International
Dessins : © Vincent Rif • N° Banque Carrefour des Entreprises : 0418 308 144
Avec le soutien du Ministère de la Communauté française et de son Service de l'Éducation permanente